Procès-Verbal

DU BUREAU DE LA

SOCIÉTÉ ECCLÉSIASTIQUE

DE

SAINT-MICHEL.

Tenu à l'Archevêché de Québec, le 31 août 1859.

PRÉSIDENCE DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE TROIS-RIVIÈRES.

Présents : Mgr. l'Evêque de Trois-Rivières, Mgr. de Tloa, MM. L. T. Beaubien, C. F. Cazeau, F. X. Delâge, J. Laberge, J. Harper, D. Déziel, J. B. A. Ferland et Ls. Proulx.

Lu le procès-verbal du bureau tenu le 1er septembre 1858.

Présentées les demandes d'agrégation de MM. Roger Boily, professeur du collége de Ste. Anne, M. Forgues, du Séminaire de Québec, A. Bernier, vicaire de Chicoutimi, Isaac Gélinas, Philippe O. Gélinas, professeurs du séminaire de Nicolet, Nestor O. Larue, vicaire de Ste. Geneviève, Hyacinthe Trahan, vicaire de Durham, George Talbot, vicaire, Joseph Dion, vicaire de St. Thomas de Montmagny, Narcisse J. Gauvin, vicaire de N. D. de la Victoire, P. N. Thivierge, vicaire de N. D de Québec, Joseph N. Héroux, desservant la Baie du Febvre, Elie Panneton, vicaire de Trois-Rivières, Ulric Rousseau, desservant les Grondines, P. O. Alphonse Winter, vicaire, Louis A. Casgrain, curé de Ste. Louise, Honoré Desruisseau, vicaire de Ste. Marie, Nouvelle-France, Eizéar Soumard, vicaire de St. Elzéar, et François J. Paradis, professeur du collége de Ste. Anne.

M. C. Tanguay, curé de Rimouski, n'ayant pas payé sa contribution depuis plus de deux ans, est exclu de la société.

La majorité des membres de la société s'étant prononcée en faveur de l'annulation de la onzième règle de la société, laquelle obligeait M. le Trésorier à écrire aux membres en retard de plus de deux ans du paiement de leurs contributions, il est résolu en conséquence que la susdite règle soit maintenant annulée, et que M. le Trésorier ne soit tenu de l'observer à l'avenir que par pure déférence et courtoisie.

Le bureau approuve les allocations suivantes, faites par Monseigneur le Président, depuis la tenue du dernier bureau, savoir :

A M. Quertier	£20	0	0
A M. Ths. Roy	15	0	0
A M. J. O. Prince, deux quartiers	30	0	0

SOMMES ALLOUÉES AUX MEMBRES INFIRMES.

A M. J. P. Lefrançois	£67	10	0
M. J. Couture	50	0	0
M. Al. Leclerc	60	0	0
M. Desrochers	50	0	0
M. Godfroy Tremblay	60	0	0
M. Lottinville	50	0	0
M. Ch. Pouliot	50	0	0
M. Tho. B. Pelletier	60	0	0
M. Dowling	15	0	0
M. Quertier	20	0	0
M. Ths. Roy	50	0	0

Présenté l'état des sommes reçues et payées par M. le Trésorier, depuis le dernier bureau.

Recette de l'année	£ 622	17	9
Déjà en caisse	1778	18	3
	2401	16	0
Dépense de l'année	645	0	6½
	1756	15	5½